



RECUEIL
15.10.14
PREP 13

[Arrêté N°.] **014317**

Le Président
Michel AMIEL

ARRÊTE DU PRESIDENT

Aix-en-Provence, le lundi 13 octobre 2014

Arrêté portant ouverture des sessions de sélection professionnelle pour la commune de Fos sur Mer

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012** relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- **VU le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012** pris pour application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- **VU la délibération du 7 mars 2013** fixant les modalités de conventionnement entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône (CDG13) et les collectivités et établissements au titre des sélections professionnelles,
- **VU l'arrêté n° 013149 du 6 juin 2013** fixant la liste des personnalités qualifiées désignées par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG13) pour présider les commissions de sélection professionnelle,
- **VU l'avis du comité technique paritaire** du 13 février 2013 sur le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- **VU l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal** du 27 mars 2013 portant sur le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- **VU la convention** entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône (CDG13) et la commune de Fos sur Mer,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une commission de sélection professionnelle est constituée, auprès du CDG13, pour l'accès à l'emploi titulaire pour les grades suivants :

Grade d'accès	Nombre de postes
Attaché territorial	1
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	1

ARTICLE 2 : **Inscriptions :**

Le dossier de candidature est fourni par le CDG13 à la commune de Fos sur Mer et se compose de deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de service, un exposé des missions et activités du candidat et toutes autres informations utiles permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par le CDG13 pour faire acte de candidature.

Il appartient à la commune de Fos sur Mer d'assurer une information individualisée auprès de chaque agent contractuel employé puis de transmettre le dossier de candidature aux agents concernés par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La date limite de réception des dossiers de candidature au CDG13 pour la participation aux sélections professionnelles est fixée au 20 octobre 2014.

ARTICLE 3 : La commission de sélection professionnelle est constituée comme suit :

- Représentant du CDG13 : Monsieur Daniel ZERVUDACKI, Directeur Général Adjoint,
- Personnalité qualifiée désignée par le Président du CDG13 : Madame Caroline MALATESTA, chef du service de la formation au Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
- Représentant de la commune de Fos sur Mer : Madame Catherine DEL CORSO, Directrice Générale des Services, titulaire du grade d'attaché principal.

ARTICLE 4 : La commission de sélection professionnelle se réunira au cours des sessions prévues 17 novembre 2014 au CDG13, Les Vergers de la Thumine, Boulevard de la Grande Thumine, 13090 Aix-en-Provence.

ARTICLE 5 : À l'issue des auditions des candidats au recrutement par voie de sélection professionnelle de la commune de Fos sur Mer, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

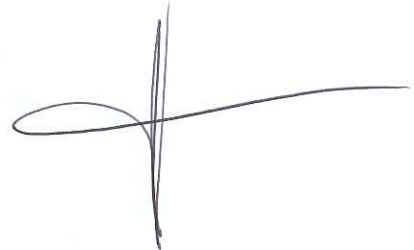
La commune de Fos sur Mer et le CDG13 procèdent à l'affichage de ces listes dans leurs locaux et les publient également sur leur site internet.

ARTICLE 6 : La Directrice du CDG13 est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 7 : Le Président du CDG13

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Michel AMIEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical line extending downwards from the center, with a horizontal stroke crossing it.